



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 4 SEPT 2015

1 - Travaux d'aménagement de voirie

Les travaux d'aménagement de la ruelle du Pâquis et du chemin de Jones ont été réalisés en août dernier.

Par suite d'une sous estimation des quantités d'enrobés et de grave indiquées dans la marché, il est apparu nécessaire d'en mettre en œuvre une quantité plus importante. L'avenant est accepté, le montant total des travaux s'élève à 27 266 € H.T. dont 30 % de subvention conseil départemental, soit 8 179,80 €.

Parallèlement à ces travaux, la couverture de fossé en bas de la rue du Tinturon a été réalisée pour un montant de 3 124,60 € pris en charge en totalité par le budget communal.

2 - Contrat de maîtrise d'oeuvre pour l'enfouissement de l'éclairage public rue de la Basse

Dans le cadre des travaux de renforcement d'électricité basse tension rue de la Basse, il apparaît intéressant de prévoir en même temps que l'enfouissement du réseau électrique et téléphonique, l'enfouissement de la ligne d'éclairage public de manière à supprimer toutes les lignes aériennes. L'offre de la société EFFIM pour assurer une prestation complète de maîtrise d'œuvre sur le projet est retenue.

3 - Demandes d'adhésion au SMIC

Avis favorable à l'adhésion de la commune de CELLES-SUR-PLAINE, du Syndicat Intercommunal de Gestion du RPI de CHERMISEY, MIDREVEAUX et SIONNE ainsi que du Syndicat Intercommunal de Gestion du RPI de COINCHES, REMOMEIX.

4 -SIVOSS

La proposition du président du SIVOSS portant sur un scénario financier de calibrage d'un projet de réhabilitation de la piscine de BRUYERES est accepté.

En parallèle à cet accord de principe, il est demandé au président du SIVOSS :

- la tenue d'une réunion d'information à destination des élus afin de faire avancer le dossier;
- une modification des statuts du SIVOSS en vue de l'acquisition de la compétence "Construction".

5 - Etat d'assiette des coupes

Les parcelles 1, 16 et 13 sont retirées de l'état d'assiette initial et sont remplacées par les parcelles 14, 15, 22 et l'ajout de la parcelle 2.

6 - Transport scolaire

Par suite de la suppression de l'emploi complémentaire de Mme Madeleine VILLEMAIN à l'école maternelle de BRUYERES, l'accompagnement du transport scolaire est supprimé. la commune de BRUYERES met à disposition 2 personnels des écoles pour prendre en charge les 3 jeunes enfants (maternelle et CE1) à chaque mouvement du bus scolaire. Laurence LALEVEE, conseillère suit attentivement ce dossier.

7 - Suppression de la déchetterie de Lépages

Le SICOVAD a décidé de supprimer la déchetterie de Lépages. Cet équipement obsolète nécessiterait des investissements très importants pour être remis aux normes alors que la déchetterie de Bruyères, récemment construite, est en capacité d'accueillir davantage de déchets. Cette décision prendra effet en octobre à la date du passage à l'heure d'hiver.